



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2015 – 06 du 5 mai 2015

Objet : Approbation du Compte Financier et du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2014

L'an deux mille quinze, le 5 mai, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 avril 2015.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public,
Alexandre Pueyo, Jeanne Docteur

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : **Préfet du Val d'Oise :** Yannick Blanc

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Bernard Toubanc, François Dupill

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Emmanuelle Evrard, suppléante
Hassen Ben Mahmoud, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Représentants de l'Etat : **DRAC :** Véronique Chatenay-Dolto

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Seimbille,

Personnalités qualifiées :

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 16

Absents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseiller Départemental : Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 11 MAI 2015
ARRIVÉE

CONSIDERANT,A la section d'exploitation :

- la reprise de l'excédent antérieur de 60.278,28€
- le résultat excédentaire de l'exercice de 32.001,95€
- le résultat cumulé excédentaire de 92.280,23€
- l'inscription de Restes à Réaliser au chapitre 011 pour un montant total de 43.764,00€ à consacrer aux travaux de strict entretien 2014.
- que le résultat excédentaire permettra de couvrir du mécénat non parvenu en section d'investissement sur les opérations « Investissement courant 2011 » (5.824,64€) et « Investissement courant 2012 » (9.643,12€) ainsi que des recettes hors opération de 2.664,10€.
- que le résultat excédentaire permettra également de couvrir le déficit cumulé, y compris Restes à Réaliser, de la section d'investissement de 11.761,39€

A la section d'investissement :

- la reprise de l'excédent antérieur de 129.356,58€
- le résultat déficitaire de l'exercice de 98.256,20€
- les réalisations en dépenses et en recettes de chacune des opérations
- que le résultat cumulé à fin 2014 est excédentaire de 31.100,38€
- que le solde des restes à réaliser de l'exercice est déficitaire de 42.861,77€
- que la différence entre le résultat excédentaire cumulé et le solde déficitaire des restes à réaliser sera compensée par l'affectation du résultat de la section d'exploitation à la section d'investissement de 11.761,39€

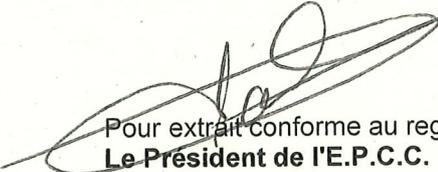
PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 11 MAI 2015

ARRIVÉE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,**VU** la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle**VU** le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,**Après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2014.****Il décide d'affecter 29.893,25€ de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement.****Il décide d'affecter le solde de l'excédent cumulé (62.386,97€) au financement de la section d'exploitation du budget principal de l'exercice 2015.**Abstentions : Votes contre :

Votes pour : 16



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le